académie Strasbourg

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rectorat

Cellule vie scolaire

Proviseure vie scolaire

Affaire suivie par
Lucie PITIOT PVS
Claude BOSSU IA/IPR EVS
Référents académiques
Téléphone
03 88 23 34 85
Fax
03 88 23 38 46
Mél.
lucie.pitiot
@ac-strasbourg.fr
Référence :
CVS/2015/
Adresse :
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 13 septembre 2016

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'académie
Mesdames et Messieurs les inspecteurs des circonscriptions du 1ier degré

S/C de Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Objet : Lancement de la campagne académique d'information sur la lutte contre le harcèlement à l'Ecole pour l'année scolaire 2016/2017
Réf. : **circulaire n° 2016-116 du 7-9-2016**
P.J. : Règlement intérieur du concours « mobilisons-nous contre le harcèlement » 2016/17

La loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République prévoit, dans son rapport annexé, que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

La campagne de lutte contre le harcèlement 2016/2017 s'organisera cette année encore autour de quatre priorités :

1) **Journée du jeudi 3 novembre 2016** consacrée au harcèlement en milieu scolaire

A la demande de Madame la Ministre, cette journée sera consacrée à mettre en avant l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative (dans le premier et le second degré) face à ce phénomène au travers d'événements organisés au sein de chaque académie ; je vous invite donc à mobiliser les personnels placés sous votre autorité pour y contribuer. Afin d'en assurer un large écho, vous adresserez un descriptif succinct de votre action à **Mme PITIOT proviseure vie scolaire (lucie.pitiot@ac-strasbourg.fr ou ce.pvs@ac-strasbourg.fr) avant le 18 octobre**.

Pour vous aider au lancement de la campagne, des dizaines d'affiches créées par des élèves sont disponibles sur le réseau social dédié : **https://www.facebook.com/nonauharcelementalecole/photos_stream**

2) Poursuite de la mise en œuvre d'un programme d'actions dans les écoles et établissements :

Ce programme est intégré au plan de prévention de la violence adopté en conseil d'école pour le premier degré ou en conseil d'administration pour les EPLE. Il est réalisé dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et du CESC inter degrés. Pour ce faire le site « agir contre le harcèlement à l'école » : **http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/** met à votre disposition des matériaux variés (films, quiz, guides pédagogiques) ainsi qu'un protocole de traitement actualisé des situations de harcèlement. Je vous rappelle que parmi ces ressources, vous trouverez également sur le site national :

- une grille de repérage des signaux faibles pour identifier une situation de harcèlement,
- un plan de prévention pour les écoles, les collèges et les lycées.

3) Rappel des possibilités de recours pour les signalements :

Au niveau académique :

- Numéro vert académique : 0808 800 184. Ce numéro est accessible aux heures de bureau (8h-12h et 13h30-17h). La communication est gratuite pour l'appelant à partir d'un poste fixe. L'appel peut être anonyme.
- Référents à joindre **:**
  - Pour le département du Bas-Rhin : Mme Jeannine EL ALLALI 03.88.45.92.66 / 06.82.30.22.53
  - Pour le département du Haut-Rhin : Mme Catherine BECHT 03.89.79.79.99 / 06.32.10.24.68

Au niveau national :

- Numéro vert « stop harcèlement »: **30 20**
- Pour les situations de cyber-harcèlement : **0800 200 000**

4) Reconduction du prix intitulé « mobilisons-nous contre le harcèlement » **#NAH**

L'année dernière encore, notre académie s'est illustrée puisqu'elle a obtenu un nouveau **prix national**, celui des écoles, grâce à une affiche réalisée par des élèves de l'école de Gries.

L'accent cette année sera plus spécialement mis sur le **cyber harcèlement**.

Ouvert aux écoles, établissements et structures périscolaires et extrascolaires, il s'adresse à des jeunes de 8 à 18 ans. Une page dédiée (http://**eduscol.education.fr/mobilisons-nous-contre-le-harcèlement)** vous permettra d'en connaître les conditions et modalités. Vous obtiendrez des informations complémentaires auprès de l'équipe mobile de sécurité qui suivra les équipes pédagogiques intéressées par la participation au prix ainsi que dans le règlement intérieur 2016/2017, joint à cette note.
Les travaux devront être adressés par voie postale à la Cellule Vie Scolaire du rectorat, 6, rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9, au plus tard pour le **27 janvier 2017**.

Je vous invite à y participer nombreux car ce type d'initiative est un support idéal pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative et rendre les élèves acteurs de la prévention contre les violences.

La proviseure vie scolaire, référente académique violence, est également à votre disposition, en particulier si vous souhaitez communiquer sur des actions que vous aurez réalisées au sein de vos circonscriptions ou établissements scolaires.

Je sais pouvoir compter sur votre dévouement et votre engagement dans la lutte contre le harcèlement à l'Ecole, priorité nationale et garant d'un climat scolaire apaisé, propice aux apprentissages.

Bien à vous

Sophie Béjean
Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des universités d'Alsace